



Compte rendu des réunions du CHS-CT de Septembre

Enquête sur le « stress » : Des premiers résultats sans surprise !

De juillet à fin août, 1 salarié de Buc sur 3 (468 au total) a répondu à l'enquête du CHS-CT mise au point avec un cabinet d'experts sur le « mal être » et le « stress » au travail. Faisant suite à celle menée en 2005 par le service médical, elle a pour but d'en identifier précisément les causes.

S'il est trop tôt pour une interprétation définitive, les premiers résultats qui sont représentatifs de l'effectif de l'entreprise révèle une situation anormale connue de tous. Ainsi :

- **3 salariés sur 4** déclarent travailler plus de 40 heures par semaine (1 sur 2 entre 40 et 50 heures).
- **1 salarié sur 3** indique qu'il est parfois amené à travailler le samedi pour des nécessités de services ou pour terminer le travail de la semaine. Ils sont 1 sur 4 le dimanche.
- **3 salariés sur 5** qui sont amené à écourter ou supprimer leur pause déjeuner le font pour des raisons professionnelles.
- **1 salarié sur 3** déclare avoir songé à s'arrêter à la suite d'une période « stressante ».

Quelques chiffres :

En plus de l'enquête, 77 personnes ont été rencontrées (62 opérateurs et 15 responsables) au cours de 24 réunions collectives, 16 entretiens individuels et 27 observations d'une demi-journée au poste de travail.

55% salariés ayant répondu ont une ancienneté dans l'entreprise inférieure à 10 ans et à 3 ans dans leur poste actuel.

L'interprétation définitive des résultats aura le mérite de compléter tout cela en chiffre. Mais les causes fondamentales sont connues : Manque d'effectif, individualisation de la charge de travail, pesanteur de la bureaucratie galopante, etc....

Mais la direction fait un autre calcul. Pour elle :

- 1 salarié qui travaille de 40 à 50 H par semaine c'est 10 à 15 de travail non payées.
- 3 salariés à ce régime, c'est un poste de travail.
- Rapporté aux nombres de réponses, c'est plus de 100 postes de travail.
- Et étendu à tout Buc..... ?

***Oui à l'amélioration de nos conditions de travail,
Oui à l'embauche !***

Non à la flexibilité

Une fois de plus, la direction vient de présenter au CHS-CT une situation dite « exceptionnelle ». Pour la résoudre elle envisage qu'une cinquantaine de salariés des Etudes Vasculaires devra en faire les frais en travaillant en horaires décalés de 7 H à 22 H et le samedi (avec heures supplémentaires possibles) durant 2 mois.

Tout cela pour passer un jalon du programme Biplan et présenter un matériel au RSNA malgré le retard pris.

La récurrence régulière de ces dérogations aux horaires installés montre qu'elles n'ont rien d'exceptionnelles contrairement à ce qui est affirmé mais sont en réalité un mode d'organisation banalisé du travail dans l'entreprise. Elle atteste de l'incapacité de la direction à élaborer des plannings réalistes et de son absence de considération du personnel à qui elle demande un maximum de flexibilité.

Evidemment, pour la CGT, il n'est pas question de cautionner cette dégradation des conditions de vie des salariés.

Travail des handicapés : Tout reste à faire

Les handicapés ont toute leur place dans l'entreprise d'autant que les moyens techniques existent pour que le travail s'adapte à leur handicap quel qu'il soit. C'est pourquoi depuis toujours, la CGT-Gems a contribué au maintien de salariés victimes de handicap dans leur emploi et réclame que le nombre de handicapés à l'effectif soit conforme à ce qu'impose la législation

En 2005, une nouvelle loi a accru les pénalités en cas de non emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6% de l'effectif et oblige l'employeur à « négocier » sur ce sujet avec les syndicats. Ce que la direction Gems a proposé récemment.

Gems loin d'être un exemple.	
2005 =	18 salariés
2004 =	9
2003 =	10
2002 =	8
2001 =	11
2000 =	13

Mais œuvrer contre les effets du handicap ne peut se limiter à l'emploi des handicapés. La prévention du handicap doit être une priorité. Les 5 maladies professionnelles déclarées et les problèmes graves au dos en production en 2005 sont là pour le rappeler. Mais là, tout reste à faire.

Encore une fois : La prévention passe par plus de personnel

Comme auparavant, le rapport 2005 du médecin du travail témoigne de l'activité importante du service médical. Soit pour la prise en charge des salariés ou pour le travail administratif qu'elle génère.

Mais c'est sur le temps qui devrait être normalement entièrement dédié à l'accueil des salariés et à la prévention que se réalisent les tâches administratives car la direction refuse depuis des années qu'une secrétaire administrative vienne compléter l'effectif du service

Ce bilan 2005 ci-contre et les premiers résultats de l'enquête sur le « stress » montrent pourtant qu'il est nécessaire pour tous d'améliorer la situation et de connaître les moyens que la direction va mettre en place pour corriger cette situation.

Mais là, nous attendons toujours une réponse

Maladies professionnelles en augmentation

Le rapport annuel 2005 du CHS-CT révèle un nombre important de déclaration de maladies professionnelles ; toutes liées à des TMS (troubles musculo-squelettiques). En 2006, le bon sens voudrait que le plan d'action décidé par l'entreprise (EHS) réponde à ces risques.

Force est de constater qu'il n'en est rien.

2005 ; c'est :

- ▶ 5 maladies professionnelles reconnues ; toutes dues à des TMS.
- ▶ 8 cas de graves problèmes au dos à la production.
- ▶ 91 appels téléphoniques avec la hiérarchie au sujet de la santé de salariés.
- ▶ 35 aptitudes avec restriction et 20 temporaires
- ▶ Nombre important de salariés « stressés » et augmentation des prises en charge psychologique

